

LICENCE PRO ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE URBAIN ET PÉRIURBAIN

TYPE DE DIPLÔME

Licence professionnelle

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +3

ACCESSIBLE EN :

Formation initiale
Formation continue
VAE

DOMAINE D'ÉTUDE : Aménagement, Environnement

Domaine :

Objectifs

La Licence Professionnelle Animation et valorisation du patrimoine urbain est innovante, sans équivalent au plan national.

Le titulaire de cette Licence Professionnelle est appelé à intervenir dans le repérage, l'inventaire et l'animation et la valorisation des héritages culturels urbains.

Soutien financier



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Avec les programmes européens en Occitanie, l'Europe participe au financement d'actions de formation. Cette formation est cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE).

ÉTABLISSEMENT

LIEU D'ENSEIGNEMENT

Cahors

CONTACT

Savoir-faire et compétences

- analyser la patrimoine urbain
- animer et valoriser le patrimoine historique et culturel urbain
- concevoir des dispositifs et supports de communication ou de médiation en utilisant les outils techniques appliqués au patrimoine urbain du diagnostic et de l'inventaire patrimonial

Fiche RNCP ((Répertoire National des Certifications Professionnelles) de la Licence Professionnelle Mention Protection et valorisation du patrimoine

Condition d'accès

Cette formation est à accès sélectif ou à capacité limitée.

Si vous êtes titulaire d'une des formations requises, vous devez au préalable déposer votre candidature auprès du secrétariat de la formation (voir onglet "Contacts").

Constitution du dossier de candidature

- Curriculum Vitae
- Lettre de candidature exposant les motivations personnelles du candidat
- La copie des diplômes obtenus avec indication mention et relevés de notes L1 et L2

Dossier à envoyer à :

Université Toulouse - Jean Jaurès
UFR HAA
Département Histoire de l'art et Archéologie
5 allées Antonio Machado
31 058 TOULOUSE cedex 9

Formation(s) requise(s)

Être titulaire d'une formation bac+2.

À défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis (Art R613-32 à R613-50 du Code de l'Éducation) :

- au titre de la Validation des Études Supérieures (VES)
- au titre de la Validation des Acquis (VA)
- au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Inscription

Si votre candidature est retenue, vous recevrez un mail vous indiquant la procédure à suivre pour vous inscrire en ligne.

[Consultez toutes les étapes de la procédure d'inscription](#)

Perspectives professionnelles

- Médiateurs - Animateurs
- Chargés de mission développement local